

Fiche pratique

Aide à la déclaration des indemnités des élus

I. Vérification montant fraction représentative des frais d'emploi (FRFE)

1. Montant déterminé en fonction du nombre de mandats et d'habitant

- Si l' élu local a au moins un mandat sur une commune de – 3500 habitants, les frais d'emploi sont au maximum de 1592.80 €
- Si l' élu local a un seul mandat sur une commune de + 3500 habitants, les frais d'emploi sont au maximum de 698.78 €
- Si l' élu local a plusieurs mandats mais aucun sur une commune de – 3500 habitants les frais d'emploi sont au maximum de 1048.20 €

2. Montant proratisé en cas de mandats multiples

En cas de mandats multiples, le montant de la FRFE applicable à l' élu(e) a dû être proratisé, c' est à dire réparti proportionnellement, sur chacune des indemnités par les différents services en charge des indemnités de fonction (à la condition, bien sûr, que l' élu(e) les ait renseignés sur toutes les autres indemnités perçues)

Calcul de la proratisation sur un mois complet

Montant de l' indemnité x frais d'emploi / (montant indemnité A + montant indemnité B)

II. Vérification montant imposable

1. Les éléments à prendre en compte dans le calcul du net fiscal

Montant brut - CSG à 6.8 - cotisations obligatoires URSSAF, IRCANTEC - frais d'emploi plus la participation de la collectivité au régime de retraite par rente (si l' élu(e) cotise à Fonpel ou Carel)

2. Exemple élu ayant un seul mandat (ne cotisant pas à l'URSSAF)

CODE	LIBELLE	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
24	Indemnités Elus			374.47		
77	CSG Déductible Elus	374.47	6.8000	-25.46		
78	CSG Non Déductible Elus	374.47	2.4000	-8.99		
79	CRDS Elus	374.47	0.5000	-1.87		
80	Retraite Ircantec TrA Elus	374.47	2.8000	-10.49		
1553	Retenue salariale DIF Elus	374.47	1.0000	-3.74	4.2000	15.73
791	Frais Emploi Elu	1 592.82				
1584	MONTANT NET SOCIAL	-1 268.90				
5924	NET A PAYER AVANT IMPOT/REVENU	323.92				

Calcul du net fiscal avant abattement
 $374.47 - 25.46 - 10.49 = 338.52$

Sur le bulletin, l'abattement fiscal apparaît avec la rub 791 intitulée Frais Emploi Elu. Le montant indiqué correspond au montant maximum des frais d'emploi.

L' élu a un net fiscal inférieur au montant des frais d'emplois, il n'est donc pas soumis à l'impôt sur son indemnité

En bas de bulletin, le net fiscal sera à zéro

NET FISCAL
0.0

Le montant imposable des indemnités de fonction perçues en 2024 est prérempli sur la déclaration des revenus [cases 1AJ (ou 1BJ) ou 1AP (ou 1BP)].

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES		
TRAITEMENTS, SALAIRES		
Traitements et salaires	1AJ	1BJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, Journalistes	1GA	1HA
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1GH	1HH
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF
Agents généraux d'assurance	1GG	1HG
Autres revenus imposables Chômage, préretraite	1AP	1BP

3. Exemple élu ayant plusieurs mandats dont un sur une commune de moins de 3500 habitants (et cotisant à l'URSSAF)

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
855	Indemnités Elus RG			1 273.03		
77	CSG Déductible Elus	1 273.03	6.8000	-86.57		
78	CSG Non Déductible Elus	1 273.03	2.4000	-30.55		
79	CRDS Elus	1 273.03	0.5000	-6.37		
1217	Urssaf FNAL Elu RG	1 273.03			0.1000	1.27
859	Urssaf Maladie PP Elus	1 273.03			7.0000	89.11
4078	Urssaf Maladie compl PP Elus	1 273.03			6.0000	76.38
858	Urssaf Vieillesse Plafond Elus	1 273.03	6.9000	-87.84	8.5500	108.84
1013	Urssaf solid.autonomiePP Elus	1 273.03			0.3000	3.82
1007	Urssaf Vieillesse tot Elus	1 273.03	0.4000	-5.09	2.0200	25.72
1383	Urssaf Allocation Familial Elu	1 273.03			3.4500	43.92
4079	Urssaf Alloc.Familial Comp Elu	1 273.03			1.8000	22.91
1382	Urssaf AT Elu RG	1 273.03			1.7200	21.90
80	Retraite Ircantec TrA Elus	1 273.03	2.8000	-35.64	4.2000	53.47
1553	Retenue salariale DIF Elus	1 273.03	1.0000	-12.73		
791	Frais Emploi Elu	997.16				
1584	MONTANT NET SOCIAL	11.08				
5924	NET A PAYER AVANT IMPOT/REVENU	1 008.24				
5920	Taux personnalisé : 0.00					
1691	Impôt / revenu prélevé source	60.73				

Calcul du net fiscal avant abattement

$$1273.03 - 86.57 - 87.84 - 5.09 - 35.64 = 1057.89$$

Calcul abattement proratisé

Montant de l'indemnité x frais d'emploi / (montant indemnité A + montant indemnité B)

$$1273.03 \times 1592.82 / (1273.03 + 760.45) = 997.16$$

Sur le bulletin, l'abattement fiscal proratisé apparaît avec la rubrique 791.

Calcul du net fiscal en tenant compte de l'abattement

$$1273.03 - 997.16 = 60.73$$

Ce montant est soumis à l'impôt comme indiqué sur le bulletin avec la rubrique 1691 et Information en bas de bulletin

NET FISCAL
60.73

Comme l'élu a plusieurs mandats, il faudra additionner tous les montants imposables des indemnités de fonction qui devront figurer dans les cases 1AJ (ou 1BJ) ou 1AP (ou 1BP).